

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS343/9
WT/DS345/8
1^{er} août 2007

(07-3282)

ÉTATS-UNIS – MESURES VISANT LES CREVETTES EN PROVENANCE DE THAÏLANDE (DS343)

ÉTATS-UNIS – DIRECTIVE SUR LES CAUTIONS EN DOUANE POUR LES MARCHANDISES ASSUJETTIES À DES DROITS ANTIDUMPING/COMPENSATEURS (DS345)

Communication du Président des Groupes spéciaux

La communication ci-après, datée du 27 juillet 2007 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends ("Mémoire d'accord").

L'article 12:8 du Mémoire d'accord prévoit que le délai dans lequel le groupe spécial procédera à son examen, depuis la date à laquelle sa composition et son mandat auront été arrêtés jusqu'à celle à laquelle le rapport final sera remis aux parties, ne dépassera pas, en règle générale, six mois.

L'article 12:9 du Mémoire d'accord dispose que lorsque le groupe spécial estimera qu'il ne peut pas remettre son rapport dans un délai de six mois, il informera l'Organe de règlement des différends ("ORD") par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir remettre son rapport.

Le Groupe spécial chargé de l'affaire *États-Unis – Mesures visant les crevettes en provenance de Thaïlande (DS343)* a été établi par l'ORD le 26 octobre 2006 et le Groupe spécial chargé de l'affaire *États-Unis – Directive sur les cautions en douane pour les marchandises assujetties à des droits antidumping/compensateurs (DS345)* a été établi par l'ORD le 21 novembre 2006. En application de l'article 8:7 du Mémoire d'accord, la Thaïlande et l'Inde ont demandé au Directeur général, le 19 janvier 2007, de déterminer la composition des Groupes spéciaux. Conformément à l'article 9:3 du Mémoire d'accord, les mêmes personnes faisaient partie de chacun des Groupes spéciaux susmentionnés. La composition des Groupes spéciaux a été arrêtée le 26 janvier 2007.

Les Groupes spéciaux ne pourront pas achever leurs travaux dans un délai de six mois à compter de la date de leur composition en raison, entre autres choses, de la nature et de la portée des questions faisant l'objet du différend.

Les Groupes spéciaux espèrent achever leurs travaux d'ici à la mi-novembre 2007.
